

Gabarit de mémoire pour une politique de la réussite éducative

Instructions

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite connaître vos idées innovantes pour que vous contribuez à définir l'école de demain. Pour soutenir votre rédaction, vous pouvez consulter le document de consultation ou encore sa synthèse qui présente les trois axes suivants :

1. L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
2. Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
3. Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

À cette fin, le présent gabarit suggère un texte d'une longueur maximale de 10 à 12 pages, de police Times New Roman 12. Des annexes peuvent être jointes au mémoire si désiré et elles ne seront pas comptées dans le nombre maximal de pages. Il n'est pas obligatoire de remplir toutes les sections proposées.

N'oubliez pas de soumettre votre mémoire avant la date limite de dépôt, soit le 14 novembre 2016.

Renseignements généraux	
Nom :	Bourdages
Prénom :	Hélène
Titre :	M. <input type="checkbox"/> M ^{me} <input checked="" type="checkbox"/>
Organisme (si applicable) :	Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
Description de l'organisme (si applicable) :	Association regroupant 600 directions, directions adjointes et gestionnaires administratifs des trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal
Numéro de téléphone :	514-328-6990
Adresse courriel : (Nous pourrions communiquer avec vous, au besoin.)	hbourdages@amdes.qc.ca

Axe I : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves est au cœur de la mission de l'école et des services de garde éducatifs à l'enfance. Plusieurs types de stratégies et d'interventions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années pour permettre aux élèves d'atteindre leur plein potentiel. Pour alimenter la réflexion sur ce premier axe, des questions sont soumises en fonction de quatre thèmes.

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

Des 6 pistes d'action soumises dans le document de consultation, l'AMDES en retient une qui lui semble structurante. Il s'agit de la maternelle 4 ans à temps plein. Par contre, contrairement à ce qui est mentionné, l'AMDES considère que bien qu'elle doive être implantée prioritairement dans les milieux défavorisés, elle devra à terme être déployée dans tous les milieux à tout le moins à Montréal. C'est la meilleure façon pour l'école de recevoir les enfants un an de plus et d'intervenir plus tôt dans leur développement, ce qui est particulièrement pertinent pour les enfants de milieux défavorisés ou ayant des besoins particuliers. De plus, cela contribuerait à l'atteinte de la première piste d'action qui est de renforcer les activités d'éveil (lecture, écriture, mathématiques) pendant la petite enfance. Il faudra revoir le programme et y inclure ces éléments pour le préscolaire 4 et 5 ans. Il est important de mentionner qu'un des principaux avantages de la maternelle 4 ans est l'assurance que les enfants sont accompagnés par un enseignant diplômé qui passe toute la journée avec sa classe. Par opposition, notons que l'actuelle situation des enfants de 4 ans qui sont en maternelle à temps partiel, fait en sorte que nos plus jeunes élèves sont exposés au plus grand nombre d'intervenants si on inclut le service de garde (matin, midi et soir) ainsi que le service éducatif pour l'autre demi-journée.

En ce qui concerne la situation actuelle de la maternelle 4 ans, les constats sont accablants : il n'y en a pas assez, leur répartition n'est pas en adéquation avec les besoins, il y a nécessité de revoir la carte de défavorisation. L'AMDES demande aussi que l'éventuel CRR soit consulté sur le déploiement de la maternelle 4 ans.

Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

Des 6 pistes proposées, l'AMDES retient la première : repérer très tôt les élèves ayant des besoins particuliers et mieux outiller, soutenir, appuyer les parents plutôt qu'aider. Dans cette matière, plus le dépistage se fait tôt, mieux c'est pour l'enfant, sa famille ainsi que pour les intervenants. Il y a définitivement une meilleure coordination à mettre en place entre l'éducation, la santé et les services sociaux, afin que l'identification des élèves ayant des besoins particuliers se fasse de manière harmonieuse et que, ni l'école, ni les parents, ne se retrouvent seuls dans un borbier administratif. Il faut créer des passerelles, faciliter ce processus. Jugée essentielle par les directions d'écoles : une évaluation de l'intégration des élèves HDAA dans les classes ordinaires doit être faite en ayant toutes les informations pertinentes et les moyens jugés nécessaires pour que l'intégration soit vécue avec succès.

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Prioritaire pour l'AMDES : améliorer les transitions entre les différents niveaux et parcours scolaires, incluant entre le secondaire et le collégial. Il faut avoir une meilleure idée du parcours global de l'élève, mettre l'accent sur la transition pédagogique au lieu de relationnelle ou procédurale. Il faut bien identifier les facteurs de risque et les facteurs de protection pour favoriser de meilleures transitions. La progression des apprentissages est un repère qui permettrait de suivre l'élève. De plus, les outils informatiques doivent permettre un meilleur échange d'information inter-école et inter-commission scolaire.

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

L'AMDES considère qu'il faut miser en priorité sur la formation continue des enseignants et sur des pratiques innovantes et probantes basées sur des connaissances issues de la recherche. Cela étant, les directions déplorent l'absence d'évaluation des enseignants par les directions dans les établissements alors que cela se fait dans certaines commissions scolaires notamment de l'EMSB. Une évaluation formative tout au long de la carrière pourrait être faite sur une base régulière. De plus, il nous apparaît important que les enseignants doivent être imputables et, en tant que professionnels, ils devraient aussi avoir une évaluation formelle périodiquement.

Recommandations par ordre de présentation

1. Implanter la maternelle 4 ans dans tous les milieux, mais priorité à la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé
2. Améliorer les transitions dans une optique de parcours global de l'élève
3. Créer des passerelles entre les organismes relevant de l'éducation, de la santé, services sociaux et de l'immigration
4. Évaluer l'intégration des EHDAA
5. Mettre en place une évaluation des enseignants par les directions
6. Définir les formations appropriées pour le développement professionnel des enseignants

Axe II : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

L'atteinte du plein potentiel de l'élève doit aussi être comprise en fonction d'un vaste univers de compétences qui représentent autant de possibilités et d'avenues pour que celui-ci se réalise et réussisse, tout au long de son parcours scolaire et sur le marché du travail. La liberté de choix de l'élève sera d'autant plus grande qu'il possédera de solides assises en écriture, en lecture et en mathématiques sur lesquelles il pourra développer ses compétences dans divers domaines.

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

L'AMDES considère qu'il faut miser sur le développement optimal des compétences de base en lecture, écriture et calcul. Dans le milieu montréalais fortement multiculturel où le français n'est pas la langue maternelle de la majorité des élèves, il est essentiel de se concentrer sur les matières de base. Il est tout aussi important dans ce contexte de s'assurer de la qualité du français des intervenants auprès des élèves. La promotion du français peut absolument s'exprimer par le plaisir de lire. Notons au passage, que les bibliothèques scolaires manquent souvent « d'amour »...

De plus, il faut cesser de vouloir imposer l'apprentissage de l'anglais de manière intensive sur le sol montréalais, pour les raisons susmentionnées. D'autant plus, que ces programmes existent là où les conseils d'établissement ont désiré qu'ils le soient. Il nous apparaît primordial dans ces situations, que les équipes écoles soient les maîtres d'œuvre de ces changements importants dans les pratiques pédagogiques.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

À ce sujet, les directions sont en faveur d'un milieu scolaire stimulant et innovant, mais en fonction des objectifs pédagogiques de chaque milieu. L'AMDES est perplexe quant au fait de retrouver l'enseignement de l'anglais intensif dans la rubrique des compétences du 21^e siècle et s'inscrit en faux contre cette vision alors que le français perd du terrain sur le territoire montréalais. En ce qui a trait aux outils numériques, les directions demandent à être consultées pour que les décisions qui se traduisent parfois par des achats massifs se prennent en fonction des besoins pédagogiques tels qu'évalués par

l'équipe-école et non en fonction de modes passagères (TNI, etc.). L'éventuel CRR pourrait être appelé à se prononcer sur ces répartitions de ressources numériques. Il faut évidemment tenir compte du fait que les technologies éducationnelles représentent très souvent l'accès aux apprentissages pour les élèves HDAA.

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

L'AMDES considère que pour faciliter le passage des élèves entre les ordres d'enseignement, il est essentiel de mettre en place des passerelles et en particulier vers la FP. La formation professionnelle a grandement besoin d'être valorisée tant auprès des parents que des intervenants scolaires parce qu'elle constitue souvent une piste de solution au décrochage scolaire ainsi qu'une transition harmonieuse vers le marché du travail.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

Les directions sont en accord avec la première piste d'action mais la reformulerait par Mieux **outiller** les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste **et inclusive et les faire participer** à l'essor de la société québécoise. Selon l'AMDES, les pistes d'action ne doivent pas uniquement viser l'immigration. L'école doit être inclusive pour tous sans distinction, comme le prévoit la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, de race, couleur, sexe, identité ou expression de genre, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, religion, convictions politiques, langue, origine ethnique ou nationale, condition sociale, handicap ou utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Nous devons continuer à travailler pour que l'école permette à tous les élèves de se réaliser. Pour ce faire, il faut soutenir les personnels à œuvrer dans ce contexte de diversité. Socialiser fait partie des grandes missions de l'école et à ce chapitre, on peut parler de l'expertise montréalaise!

Il faut connaître la réalité des classes d'accueil pour comprendre à quel point il est important de les soutenir et de leur donner les moyens d'accueillir les nouveaux arrivants. D'autre part, il faudra se pencher sur les systèmes parallèles pour les adultes en

francisation, soit la porte d'entrée via l'immigration ou via le réseau scolaire. Selon l'AMDES, il s'agit d'un rôle qui devrait être entièrement dévolu aux commissions scolaires.

Recommandations par ordre de présentation

1. Concentrer nos actions sur les matières de base et assurer la qualité du français des intervenants.
2. Choisir les outils numériques choisis en fonction des besoins pédagogiques et en consultation avec les premiers concernés.
3. Déployer tous les efforts pour valoriser et soutenir la formation professionnelle.
4. Promouvoir une école inclusive pour tous.
5. Franciser les adultes dans le réseau scolaire.

Axe III : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Le troisième axe touche l'environnement externe de l'école. La réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs et dépasse les responsabilités du système scolaire. Ce défi, qui doit être relevé collectivement, requiert l'implication et la concertation de nombreux acteurs et partenaires.

Thème 1 : L'engagement parental

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. L'école s'inscrit dans cette continuité de façon complémentaire sans remplacer la responsabilité parentale. Il s'agit d'un partage des responsabilités pas toujours simple à gérer : certains parents intervenant trop dans la pédagogie et la gestion des écoles, d'autres abdiquant leur rôle et mettant tout sur le dos de l'école. C'est dans un partage des responsabilités respectant l'imputabilité et la compétence de chacun que se trouve l'équilibre.

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

La finalité de toutes nos interventions dans les écoles et les centres, c'est d'instruire, socialiser et qualifier. Selon l'AMDES, toute société moderne doit mettre **l'éducation au premier rang de ses priorités**. La société québécoise n'y échappe pas et doit sans délai mobiliser tous les intervenants pour l'atteinte de cet objectif. Pour le gouvernement, cela veut dire tous les ministères et organismes, y compris le conseil du trésor! Pour Montréal, cela doit se traduire par la mise en place d'une table montréalaise pour assurer une coordination optimale des actions de tous.

En ce qui concerne une meilleure définition des rôles et responsabilités des différents acteurs à l'égard de la réussite éducative, il y a urgence à établir ce que sont les limites de la patinoire de l'école! Ce qu'elle doit faire ou non. Où s'arrête son action? Nous sommes évidemment ouverts à la discussion, mais nous considérons que notre mission qui est d'instruire, socialiser et qualifier les élèves jeunes et adultes du Québec est suffisamment vaste et exigeante pour qu'on ne lui accole pas tous les mandats connexes et relatifs à la jeunesse, surtout s'ils ne sont pas assortis des ressources requises. Quand les enfants qui nous sont confiés n'ont pas mangé, ne sont pas correctement vêtus, n'ont pas les bases

d'hygiène, ne sont pas socialisés, est-ce bien à l'école de combler tous ces besoins fondamentaux ?

Recommandations par ordre de présentation

1. Inscrire l'éducation au premier rang des priorités notamment en y consacrant les ressources requises
2. Départager les responsabilités entre l'école, les parents et la communauté dans le respect de l'imputabilité et les champs de compétence de chacun

